

**PAIRES SYNONYMIQUES CONSTITUÉES PAR DES DOUBLETS
ETYMOLOGIQUES DU TYPE: FRÈLE - FRAGILE,
HÔTEL-HÔPITAL EN MOYEN FRANÇAIS**

Olga Ozolina

*Université de Lettonie, Faculté des langues étrangères,
Département des langues romanes, Riga*

La recherche se rapporte au domaine de la sémiologie historique et embrasse la période du Moyen français (XIV-e-XV-e siècles). Elle est consacrée à l'étude des rapports synonymiques (paradigmes lexicaux) dans lesquels se trouvaient les latinismes et leurs équivalents populaires au cours de l'évolution de la langue française et permet de déterminer les causes et les facteurs qui ont conditionnés la disparition d'une partie des latinismes ou, au contraire, ont contribués à leur fonctionnement et à leur productivité dans la langue contemporaine.

Latinismes, lexicologie et sémiologie historiques

La langue française est faite pour une part non négligeable de latinismes, c'est-à-dire des mots empruntés à des périodes diverses au latin. Il est incontestable que le français se présente, au point de vue de sa structure, comme une forme historique du latin. Son vocabulaire est issu, par une évolution continue et régulière, du vocabulaire latin. La majeur partie des mots du français moderne a été empruntée au latin. D'après P. Guiraud le français a absorbé au cours de son histoire 5000 mots latins et 500 mots grecs d'origine technique et savante (Guiraud, 1966).

Le phénomène de la latinisation est un phénomène de culture. La culture française a été nourrie de latin. A aucune époque le contact n'a été perdu avec cette langue. Le latin a été langue des clercs au Moyen âge, la langue de l'humanisme à la Renaissance, il a été la matière essentielle de l'enseignement jusque tard dans le XIX-e siècle. C'est seulement depuis un siècle que les liens se sont un peu relâchés, mais ils sont loin d'être complètement rompus.

L'apport latin n'a cessé d'être productif depuis l'époque (IX-e siècle) où la langue vulgaire a commencé de s'enrichir de mots directement empruntés à la langue des clercs. Les emprunts constituent une cause importante de l'évolution de la langue française et en ont modifié très sensiblement l'aspect (Bally, 1950). Ils lui ont donné, dès le XIV-e siècle, cet aspect hybride qu'il n'a jamais cessé d'offrir jusqu'aujourd'hui. Les Français sont devenus bilingues: ils utilisent un

double système linguistique: le vocabulaire, la grammaire et la phonétique relèvent de structures dont les uns sont d'origine populaire, les autres d'origine savante.

Le caractère hybride de la langue française s'est répercuté également sur les particularités de la synonymie française constituée par de nombreuses paires de mots, l'un autochtone, l'autre savant, désignant des notions apparentées du type: sûreté-sécurité, parole-parabole, chose-cause, souvenir-subvenir, apprendre-appréhender, cercler-circuler, livrer-libérer, oeuvrer-opérer, raide-rigide, etc.

Cet article représente une tentative de systématisation de notre utilisation de FRANTEXT dans une recherche portant sur une paire de doublets étymologiques hôtel-hôpital du XIV-e au XV-e siècle, afin de rendre compte de leur concurrence et des enjeux dont ils sont l'objet au cours de l'évolution de la langue française. L'étude a également pour objectif d'observer la productivité chronologique de ce type de mots, de suivre l'évolution de leur sens.

Nous avons constitué notre corpus de travail en fonction des mots qui nous intéressent sur la base des concordances du moyen français qui ne sera accessible dans FRANTEXT qu'après son exploitation pour le Dictionnaire du Moyen Français, en cours de rédaction sous la direction de Robert Martin.

En somme, le corpus d'étude du XIV-e au XV-e siècle compte plus de 6 millions de mots, 142 références bibliographiques, 3019 occurrences de **hôtel** et **hôpital**.

Pour éviter l'arbitraire des choix sémantiques, l'analyse de ces occurrences prévoit trois étapes: l'analyse syntagmatique de **hôtel-hôpital**; la sélection, pour chaque période, des syntagmes mettant en évidence les spécificités des unités analysées; l'analyse comparative des données de chaque époque, afin de pouvoir révéler le mécanisme de la corrélation sémantique et fonctionnelle des mots cooccurrents à travers les siècles.

Le corpus d'étude du moyen français comporte 2962 occurrences de **hôtel** avec ses variantes graphiques qui ne sont souvent attestées que dans les dictionnaires en tant que formes dialectales: *hostel*, *ost-*, *oust-*, *ospt-*, *-al*, *-iel*, *-é*, *-eit*, *-er* (Godefroy), etc. Toutefois, l'étude des textes du XIV-e-XV-e siècles démontre l'émergence importante des graphies *hostel* et *ostel* avec une tendance marquée à l'emploi de *hostel*. Ces deux formes s'emploient parallèlement dans les mêmes œuvres littéraires:

en l'ostel de la Treille,... en la cité de Paris, ou il servoit un homme qui estoit logiez oudit hostel (Registre crim. T.1 | 1389 | p.499)

L'étude des contextes de l'époque met en évidence l'importance de trois structures syntaxiques: Hostel+de|a+Nom; Hostel+Nom; Nom+de+Hostel, parmi lesquelles prévalent les constructions nominales avec compléments concrets animés. Ces constructions peuvent être réparties en trois sous-groupes selon le type sémantique de leur complément. Le premier type comprend les noms *prince*, *roi*, *empereur*, *sire*. **Hostel** y signifie "palais royal", "logis des princes", parfois "Court". Le mot est souvent employé parallèlement à **Palais**:

l'ostel du roy d'Angleterre... et l'ostel du roy Jehan de France (Froissart | Chroniques III | 1390 | p.4)

l'ostel du roy nostre sire (Registre crim. T.1 | 1389 | p.522)

au Palais, en l'ostel Jehan d'Orléans (ib., p.41)

en l'ostel dou prince (Machaut | 1369 | p.266)

en l'ostel d'un emperiere (Estoire de Griseldis | 1395 | p.42)

le prevost de l'ostel du roy (Chronique scand.T.1|1460|p.31)

les maistres des Requestes de l'ostel du Roy notre sire (Baye |Journal T.1|1400|p.2)

en la Chambre des Enquestes... president es Requestes du Palais (Fauquembergue |Journal T.3|1431|p.17)

Les composants du deuxième type de constructions avec compléments déterminatifs concrets se rapportent aux noms de grands seigneurs et ecclésiastiques: *messire, duc, marquis, chevalier, châtelain, seneschal, procureur, escuier, connestable, evesque, pape, archevêque, prestre, curé*. **Hostel** y désigne "résidence de l'ensemble des personnes attachées au service du roi", "demeure seigneuriale":

l'ostel messire Phelippe de Carleville, chevalier (Registre crim.T.1|1389|p.31)

l'ostel du seneschal (Berinus T.1|1350|p.79)

l'ostel du conte (Froissart |Chroniques III|1390|p.187)

l'ostel du connestable (Ib., p.94)

l'ostel maistre Remon Poillades, procureur (Registre crim.T.1|1389|p.254)

l'ostel de l'evesque de Paris (Chronique scand.T.2|1460|p.29)

l'ostel du pape (Miracle |1346|p.360)

l'ostel du curé (Les Cent Nouvelles |1456|p.354)

Et enfin dans le troisième type de constructions nominales le complément déterminatif est représenté par *bourgeois, merchant, bouchier, savetier, couturier, pasticier, boulanger, maçon, pelletier*, etc. **Hostel**, dans ce cas, exprime "demeure d'une personne riche, fortunée":

l'ostel d'un cordouennier (Registre crim.T.2|1389|p.12)

l'ostel d'un cousturier (Ib., p.173)

l'ostel d'un mareschal d'icelle ville (Ib., p.169)

l'ostel d'un drappier (Ib., p.136)

Ces constructions n'accréditent pas tellement l'idée de richesse, mais celle de "sa propre maison", de "chez soi". Dans cette usage **hostel** est habituellement accompagné d'un adjectif pronominal possessif:

l'ostel d'un povre pastour (Estoire de Griseldis |1395|p.42)

l'ostel d'un bergier (Sottie... |1475|p.304)

prisonnier en son hostel (Registre criminel...T.1|1389|p.295)

vous, comme souverain maistre de vostre hostel (Le Menagier de Paris |1394|p.170|II, IV)

Filz, mes biens et mon hostel garde (Miracle |1364|p.334)

le chariot estoit devant son hostel (Les Cent Nouvelles... |1456|p.344)

Les textes de l'époque attestent aussi d'autres acceptations du mot **hostel**:

-"logis des hôtes dans un monastère":

en ostel d'... abbaye de Nostre-Dame de Soissons, ouquel il estoit demourant (Registre Crim.T.2|1389|p.29)

...demourerent en l'ostel de certains religieux (Ib., T.2|p.56)

et a esleu son domicile en l'ostel ou il demeure, oudit cloistre Saint-Merry (Fauquembergue |Journal T.2|1421|p.337)

Le roy nostre Sire, accompagnié de moult de princes, barons et chevaliers et grant nombre de gens d'armes estoient pris les hostels tant de la Cité que du cloistre de Paris (Bays |Journal T.1|1400|p.335)

- "demeure, logis":

*Moult travaillons, en cellui temps, soit en **hostel** ou soit en **champs** (Lahaye | 1348 | p.59-60)*

A la lecture des concordances du XIV-e et du XV-e siècles, on constate deux faits importants: d'une part, le mot **hostel** dans sa valeur de "logement" et son sens général "la maison où l'on habite" s'emploie parallèlement aux mots **maison**, **logis**, **demeure**, **domicile**, **residence**, **hostelerie** attestés dans les mêmes œuvres littéraires sans qu'il soit facile de percevoir un glissement de sens.

*Ilz envoyeroent en **l'ostel** et **domicile** dudit prisonnier, pour le cuider prendre (Registre crim. T.1 | 1389 | p.286)*

*en desrobant les personnes en quell compaignie elle avoit esté en leurs **hostels** et **domiciles** (Ib. T.2 | p.436)*

*les commandemenz des peres ont posté en leurs **maisons** ou **hostelz** (Oresme | Le Livre... | 1330 | p.535)*

*ilz porterent en leurs **maisons** et despendirent en leurs ditz **hostelz** (Registre crim. T.1 | 1389 | p.515)*

*alasmes a ung bel **hostel** qui est a maiere d'une fort **maison** (Le Saint Voyage de Jherusalem | 1395 | p.37)*

*Il est maistre et sires clamez en son **hostel**, en sa **maison** (Deschamps | 1385 | p.331)*

*semblablement les premières parties de **maison** ou d'ostel sont le mari, la femme (Oresme | Le Livre... | 1370 | p.443)*

*C'est assavoir d'aller de tous costez voir les pays, **les logis**, **les hostelz** (La Vigne | Le Voyage de Naples | 1495 | p.152)*

*on bailla pour le **logis** desditz... hommes l'**hostel** de Richard (Les Cent Nouvelles... | 1456 | p.386)*

*ilz avoient esté veoir et visiter l'**ostel** et **demeure** de Hennequin de Rully (Registre crim. T.2 | 1389 | p.341)*

*elle ... se mist a servir comme chamberiere en l'**ostel** de la Nef en Greve, de laquelle **hostellerie**, apres ce que elle y ot demouré ... sepmaines, fu d'icellui **hostel** prince (Ib., p.316)*

*lui estant logié en une **hostelerie** en ladite ville ..., avoir pris de nuit, **oudit hostel**, les patenostres (Ib., p.220)*

*Et par dessus ces voltes sont autres rues par lesquelles l'en vat communement d'ostel en aultre, c'est assavoir les Sarrazins et non aultres gens, car les Chrestiens de la saincture et ainsi les Juifz qui en celle saincte cité sont demorans, ont certains lieux en certaines rues ou est leur **residence** (Le Saint Voyage de Jherusalem | 1395 | p.40)*

*Sachies que illec a tresbel lieu, c'est assavoir tresbel **hostel** et grant selon l'usage du pays, et y a moult grant **logis** (Ib., p.57)*

*Estant le roy dedans Pise, ledit messire Galiace, conduit de son maistre, fist venir en son **logis** des principaulx bourgeois de la ville et leur conseilla se rebeller contre Florentins et requerir au roy qu'il les mist en liberté, esperant*

...ala veoir Dieu à Nostre-Dame de Paris, et en après s'en retourna en l'ostel dudit cousturier, où il trouva sadite suer qui ordonnoit sa chambre pour leur demeure fere à la Saint-Jehan-Baptiste ensuant, qui se desjeunoient,... (Ib., p.112)

Cet usage largement répandu au XIV-e siècle a tendance à diminuer au XV-e siècle.

Par contre, une acception spécialisée du mot **hostel** attestée depuis le XIII-e siècle (TLF, DHLF), par rapport au sens général de "logis", "maison meublée servant de logement payant et d'auberge" tend à se généraliser vers la fin du XV-e siècle, mais il est concurrencé à l'époque par les mots **auberge**, **taverne**, **hostellerie**.

Lui et un nommé Perrin, estans en la ville d'Amiens, logez en une hostellerie, mal prindrent et emblerent, ouldit hostel, ... chevaulx (Registre crim. T.2 | 1389 | p.368)

Et venismes au Caire, c'est assavoir ou hauberge (Le Saint Voyage de Jherusalem | 1395 | p.58)
il mist et laissa en garde ouldit hostel et taverne, du nom de l'enseigne duquel il n'est record (Registre crim. T.2 | 1389 | p.158)

en l'ostel et taverne de Guillemin Courtoisie, tavernier (Ib., p.473)

Dans les syntagmes nominaux avec compléments déterminatifs concrets inanimés **hostel** marque une tendance nette à la lexicalisation de la construction dont il fait partie. Comparez les exemples ci-dessous:

en l'ostel ou leur parlement font les bourgeois de cette ville (Miracle | 1370 | p.324)

pour venir en l'ostel de ladicte ville ou estoient fais plusieurs eschafaux pour son execucion (Chronique scandaleuse, T.1 | 1460 | p.359)

en l'ostel de la ville de Paris (Ib., p.48)

en leur hostel de la ville (Commyne | Mémoire T.2 | p.1489 | Livre V | Chapitre XVII | p.201)

en leur hostel de ville (Ib. | Livre V | Chapitre XIV | p.177)

L'analyse de cette construction aux XIV-e-XV-e siècles met en doute son attestation en 1538 (DHLF, TLF, Wartburg)

Employé dans les syntagmes nominaux avec compléments déterminatifs abstraits, le mot **hostel** assume son sens général de "demeure":

Tu dois avoir III chamberieres en l'ostel de ta conscience: Oraison, Obeissance, Pais et Union (Gerson | Sermon | 1402 | p.73)

Helas ... votre poire ostel de mon ame est durement assiégié (Ib., p. 74)

Le syntagme nominal **Hostel Dieu** a aussi tendance à se lexicaliser. La construction signifie "maison Dieu" qui acquiert en 1225 (DHLF) la valeur spécialisée de "lieu où l'on reçoit les hôtes d'un monastère" pour devenir plus tard "maison où l'on loge et soigne les malades indigents".

Dans notre corpus de travail, la troisième construction qui tend à se lexicaliser est **maistre d'hostel**. Elle désigne à l'époque "celui qui, chez le roi, les grands seigneurs ou les riches bourgeois, s'occupe de tout ce qui regarde la table". Les dictionnaires n'attestent cette acceptation qu'en 1393 (Wartburg, DHLF).

Maistre suis de l'ostel du roy (Miracle de Berthe | 1373 | p.233)
maistre d'hostel de monseigneur le duc de Berry (Le Clerc | 1502 | p.169)
Riverol, son maistre d'hostel (Commyne | Mémoires T.3 | 1489 | p.125)

Dans les syntagmes **chef d'ostel** ... de sa pormice (Baye | Journal T.1 | 1400 | p.166); *Que nul chief d'ostel ne remangne Qu'a la justice tost viengne* (Miracle | 1368 | p.210), **hostel** désigne "chef de maison, de famille".

Le corpus d'étude du mot **hospital**, aux XIV-e-XV-e siècles, s'avère beaucoup plus restreint. Il ne contient que 57 occurrences de **hôpital** dans 16 œuvres littéraires et est représenté par ses variantes graphiques principales: *hospital* (15 occur.), *ospital* (28 occur.), *hopital* (2 occur.), *hospitaux* (10 occur.), *hospitaux* (2 occur.) désignant "maison où l'on reçoit des hôtes, par l'intermédiaire des couvents" (Bloch).

Bien que la graphie moderne de **hôtel** soit datée de 1671 (Wartburg), dans nos textes, elle est déjà attestée en 1450:

Ung hopital y vueil fondé (Le Mystère de Saint Bernard de Menton | 1450 | p.154)
il cuide estre entré en aucun hopital (Sortie ... | 1488 | p.105)

Les concordances du moyen français attestent le mot **hostel** exclusivement dans le sens d' "établissement charitable, le plus souvent dépendant d'un monastère, où l'on accueille les pauvres, les voyageurs" (TLF).

...nous fault querre le malade de l'ospital (Le Mystère de Saint Bernard de Menton | 1450 | p.179)
Aies toujours ung parfait cuer De parfaire les hospitaux, Pour gardé pouvre gent de maubx (Ib., p.139)
les prieurs et freres de l'ospital Saint-Antoine (Fauquembergue | Journal T.3 | 1431 | p.122)
fist esglises, hospitaux et des biens pour Dieu (La Sale | La Salade | 1442 | p.168)

Toutefois, dans notre corpus figurent deux exemples datés de 1395 et de 1450 qui ne révèlent pas de prérogatives aux malades pauvres:

Dedens cedit chastel est l'Ospital de Saint Jehan que l'en appelle l'Enfermerie, ouquel povres et riches sont noblement gouvernés quant ilz sont malades (Le Saint Voyage de Jherusalem | 1395 | p.9)
Puis fonda le noble hospital de Mont Jou; au monde n'a tel Plus necessaire, ne mieuxx faisant A riche ne tenuer trassant (Le Mystère de Saint Bernard de Menton | 1450 | p.86)

et qui boutent le feu mauvais es maisons Dieu et es hospitaux du Saint Esperit (Ib., p.80)
celle qui brule et ard le sacré temple de Dieu et son hospital (Gerson | Sermon... | 1396 | p.237)
Dedens cedit chastel est l'Ospital de Saint Jehan que l'en appelle l'Enfermerie, ouquel porres et riches sont noblement gouvernés quant ilz sont malades (Le Saint Voyage de Jherusalem | 1395 | p.9)
Une egleyse tu fonderas Ycy endroit et la maison D'une belle religion, Par magniere d'ung hospital Pour pouvre gens gardé de mal (Le Mystère de Saint Bernard de Menton | 1450 | p.137)

Les textes de l'époque attestent également deux autres acceptations du mot **hostel**: "ordre qui s'occupe de prendre soin des voyageurs", "hôpital principal de la ville":

le tresorier de Saint-Jaques de l'Ospital (Fauquemberque | Journal T.2 | 1421 | p.319 |
le commandeur de l'ospital Saint-Antoine (Ib., T.3 | 1431 | p.1220)
l'ospital Saint-Jehan d'Amiens (Ib., p.153)
Ung seigneur passant d'Engleterre Y donna tretoute sa terre Au bon hospital de Mont Jou (Le Mystère de Saint Bernard de Menton | 1450 | p.186)

Il y a aussi un énoncé qui puisse être à l'origine de l'acception figurée de **hostel**: "mysère, état de pauvreté" attestée dans les dictionnaires seulement depuis 1549 (Wartburg), mais dans nos exemples depuis déjà 1456:

Item, je lesse aux hospitaux Mes chassis tissus d'arignie, E aux gisans aoubz les estaubz Chacun sur l'eul une grogngnee, Trambler a chiere renfrognee, Megres, velus et morfondus, Chausses courtes, robe rongnee, Gelez, murdriz et enfondus (Villon | Le lais Villon et poèmes variés | 1456 | p.25)

Cependant, pour pouvoir l'affirmer, il faudrait élargir l' étude à la totalité du moyen français, ce qui serait possible après l'exploitation des textes du XIX-e et du XV-e siècles dans le cadre du Dictionnaire du Moyen Français, en cours de rédaction sous la direction de Robert Martin dans le cadre du programme de l'INaLF.

REFERENCES

- Bally, Ch. (1950). *Linguistique générale et linguistique française*, p.53. Berne, A.Francke.
 Guiraud, P. (1966). *Le Moyen français*, p. 55. Paris, Presse Universitaire de France